



Suite d une vente de maison

Par **borde**, le **05/03/2018** à **10:49**

Bonjour,

Ma maman et ses soeurs vendent la maison familiale pour payer la maison de retraite de ma grand mère est il possible de bloquer cette argent pour ne l utiliser que pour payer tous les mois cette facture ?

La maison n appartient pas à ma grand mère aucune succession dessus.

Est ce qu une enfant peut demander sa part sans problème et ne pas tenir compte pour le paiement de la maison de retraite

Par **Visiteur**, le **05/03/2018** à **18:17**

Bjr

Si votre grand-mère était usufruitière, Votre mère et ses soeurs vont percevoir leur part.

Il faudrait faire reporter cet usufruit sur le produit de la vente, c'est la solution idéale car la grand-mère a ainsi l'usage sous forme d'un quasi usufruit.